



Les tarifs du régime public en vigueur le 1^{er} juillet 2012

Adultes de 18 à 64 ans non admissibles à un régime privé Personnes de 65 ans ou plus sans SRG							
Tarifs en vigueur avant et après le 1er juillet 2012							
A la pharmacie						Lors de la déclaration des revenus	
Franchise mensuelle		Coassurance mensuelle		Contribution mensuelle maximale		Prime annuelle	
Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après
16 \$	16,25 \$	32%	32%	80,25 \$	82,66 \$	De 0 \$ à 563 \$	De 0 \$ à 579 \$

En résumé :

Franchise annuelle estimée : 195 \$ par adulte

Remboursement : 68% (substitution générique obligatoire)

Contribution annuelle maximum (après c'est 100%) : 991,92 \$

**Contribution annuelle maximum pour les
personnes de 65 ans ou plus avec SRG de 1% à 93% :** 611,64 \$

Prime annuelle (payable sur rapport d'impôt) : 579,00 \$ par adulte

Prime annuelle totale pour année 2012 : 571,00 \$ par adulte
(Ce coût représente 6 mois à 563 \$ et 6 mois à 579 \$)

Pour plus d'informations sur le sujet, consultez le site :
<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurancemedicaments/tarifs.shtml>

